

# Conditions générales de vente de Hauert HBG Engrais SA, Dorfstrasse 12, CH 3257 Grossaffoltern (CGV)

Etat au 29 avril 2008

## 1. Champ d'application

Ces conditions générales de vente régissent toutes les relations commerciales conclues entre Hauert HBG Engrais SA et ses clients, selon la version valable à ce moment là.

Font exception au champ d'application des présentes CGV les conventions écrites entre le client et le fournisseur prévoyant expressément des dérogations à celles-ci. Les accords oraux n'emportent aucun effet juridique. Les présentes CGV ont la préséance sur d'éventuelles conditions générales du client.

## 2. Conclusion du contrat

Les listes de prix et les offres saisonnières (offres valables pour une durée déterminée) se fondent sur les bases en vigueur lors de la rédaction et l'impression de ces documents. Hauert HBG Engrais SA se réserve le droit d'annuler en tout temps les listes de prix et offres saisonnières. Le changement de prix est en tout les cas considéré comme une annulation.

Des commandes passées sur la base d'une liste de prix ou d'une offre saisonnière peuvent être récusées par Hauert HBG Engrais SA si les conditions de bases, telles que le prix des matières premières, les coûts de fabrication et de transport ou tout autre élément ayant une influence sur les coûts venaient à changer. La récusation est également possible si les listes de prix et autres offres saisonnière n'ont pas été formellement annulées.

L'acceptation à lieu sous réserve de l'autorisation légale et de la disponibilité de la marchandise commandée.

Si la commande est refusée ou s'il n'est pas possible de livrer la marchandise dans un délai raisonnable, le client est en principe informé de cet état de fait dans les 24 heures par fax ou par mail. Dans le cas, ou la marchandise n'est pas disponible, le client ne peut en aucun cas prétendre à des dommages intérêts ou toute autre prétention.

Les commandes sont valables sans autre formalité.

## 3. Livraison

En principe Hauert HBG Engrais SA livre la marchandise à la date souhaitée par le client. Si un planning de livraison est établi, celui-ci devra être respecté, sous réserve toutefois d'un report pouvant atteindre 5 jours ouvrables. D'une manière générale Hauert HBG Engrais SA se réserve dans tout les cas un délai de livraison de 5 jours ouvrables à compter de la réception de la commande, le jour de la réception n'étant pas compté.

En fonction de l'arrangement pris avec le client, la livraison se fait franco ou contre facturation des frais de transport.

En cas d'un report de livraison pour des raisons non influençables par Hauert HBG Engrais SA (cas de force majeure, problème d'importation ou de transport, manque de matières premières), la date de fourniture est repoussée. Le report de la livraison ne donne droit ni à une annulation de commande, ni à un refus de la marchandise à la livraison ou tout autre prétention.

## 4. Réserve de propriété, droit de résiliation

Hauert HBG Engrais SA garde le droit de propriété sur toute la marchandise livrée jusqu'au paiement intégral de l'ensemble des factures liées au contrat d'achat. Le client est dans l'obligation d'informer Hauert HBG Engrais SA par écrit de toute implication d'un tiers, en particulier en cas de poursuite ou toute autre atteinte à sa propriété.

Si le client ne respecte pas les closes du contrat, en particulier s'il ne respecte pas ses obligations de paiement, malgré l'envoi d'un rappel, Hauert HBG Engrais SA est en droit, après échéance d'un délai raisonnable fixé préalablement, de se retirer du contrat et de reprendre la marchandise se trouvant encore chez le client. La reprise de la marchandise est considérée comme un retrait du contrat. Les frais occasionnés lors de cette reprise sont à la charge du client. Après réception de la marchandise, Hauert HBG Engrais SA à le droit d'en disposer librement.

## 5. Échéance et paiement

La date de paiement mentionnée sur la facture fait office d'échéance de paiement. Dans certaines circonstances Hauert HBG Engrais SA est en droit de demander un paiement anticipé.

En cas de retard de paiement de la part du client, Hauert HBG Engrais SA est en droit de facturer des frais de rappel d'un montant forfaitaire de Fr. 5.00. Le droit de Hauert HBG Engrais SA à faire valoir des frais pour des dommages plus importants, en particulier s'il y a lieu d'avoir recours à une maison spécialisée dans le recouvrement ou à un avocat n'est pas incluse dans ce forfait.

## 6. Droit de douane, TVA

Lors de l'importation de marchandise dans des pays en dehors de Suisse, des taxes d'importation pouvant être prélevées sont à la charge du client. Ces taxes varient selon les secteurs. Le client est responsable du règlement légal des différents frais et taxes de douanes. Les taxes d'importation ne sont pas considérées comme frais d'acheminement.

Pour les livraisons à l'intérieur du territoire Suisse, la TVA est mentionnée séparément sur la facture. Pour des exportations dans d'autres pays, le prix indiqué sur la facture est un prix net, sans TVA.

## 7. Garantie et responsabilité

Hauert HBG Engrais SA garantit les teneurs mentionnées dans ses listes de prix et offres spéciales, dans la limite des tolérances légales.

Les prétentions en garantie du client s'éteignent à l'expiration de 6 mois à compter de la remise de la marchandise.

Au cas où la marchandise n'était pas conforme au moment de la livraison, Hauert HBG Engrais SA effectuera une livraison de remplacement. Si la livraison de remplacement devait échouer, le client est en droit de résilier l'achat. Ce droit prend fin, si le client n'informe pas Hauert HBG Engrais SA du défaut ou de l'erreur de livraison par E-mail ([info@hauert.com](mailto:info@hauert.com)), téléphone, télécopie ou courrier postal dans les 14 jours suivants la livraison.

La responsabilité de Hauert HBG Engrais SA pour des erreurs personnelles, ainsi que des erreurs de la part de ses collaborateurs, représentants légaux et autres employés se limite aux cas d'intention et de négligence grave.

## 8. Droit applicable et for judiciaire

Toutes les relations juridiques entre le fournisseur et les clients sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de Code d'achats de l'ONU (Code viennois d'achats).

Le for judiciaire pour tous les litiges pouvant survenir entre le fournisseur et les clients est Aarberg. Cependant le fournisseur a aussi le droit de déférer le client en justice devant le tribunal compétent de son domicile ou devant tout autre tribunal compétent.